

2020-2022

Rapport biennal

Analyse des données recueillies sur le harcèlement
sexuel en Suisse romande entre 2020 et 2022

&

Recommandations



ASSOCIATION EYESUP

ROUTE DE CORCELLES 7D

1433 SUCHY

EYESUPAPP.CH

NOVEMBRE 2022

Table des matières

I. Présentation d'EyesUp	3
II. Historique.....	4
III. Les chiffres.....	5
Un besoin d'acter et de s'exprimer	5
Une majorité d'hommes d'âge moyen parmi les auteur-e-s	7
Aucun acte n'est anodin.....	8
Colère, dégoût et impuissance.....	9
Harcèlement de rue, encore et toujours.....	9
Pas de moments de répit pour les cibles de harcèlement	11
Soumission chimique : un signalement qui soulève de nombreuses questions (voir également notre chapitre "Focus soumission chimique").....	11
IV. Paysage du harcèlement sexuel en Suisse.....	12
Aperçu des enquêtes publiées et des affaires dévoilées en 2020-2022	12
Affaires dévoilées et enquêtes	13
Focus sur les débats autour du droit pénal sexuel.....	14
Focus sur les cas de soumission chimique	16
V. Recommandations.....	20
Objectifs généraux.....	20
Prévention.....	21
Accompagnement des cibles.....	24
Législation et partenariat entre communes, cantons et Confédération	26
Récolte des données.....	28
Coordination et financement.....	29
VI. Remerciements	30

I. Présentation d'EyesUp

EyesUp est une application qui vise à agir contre le harcèlement sexuel. L'idée est née d'un constat simple : pour diverses raisons, il n'est souvent pas possible pour une cible de harcèlement sexuel de réagir directement. Une des seules réactions à disposition est alors de s'effacer et de tenter d'oublier au plus vite. EyesUp vise à donner un moyen d'action aux cibles et aux témoins de harcèlement sexuel.

Bien que le harcèlement sexuel soit une problématique très répandue et connue de tou·te·x·s, ses occurrences sont rarement mises en évidence ou rapportées. Une représentation soi-disant floue de ce qui constitue le harcèlement nourrit la tendance à l'inaction ou à l'opposition au changement social. En apportant aux cibles et aux témoins un moyen d'action simple, anonyme et discret, EyesUp a la vocation de documenter les occurrences de harcèlement sexuel pour les rendre plus réelles et visibles.

Le harcèlement sexuel, à travers de nombreux facteurs tels que l'objectivation, a de réelles conséquences sur les personnes qui en sont la cible. Consciemment ou non, l'objectivation crée souvent de la honte, de même que de l'anxiété vis-à-vis de l'apparence et de la sécurité. En tant que violence affectant les femmes de manière disproportionnée, le harcèlement sexuel s'inscrit à la fois comme cause et conséquence d'une société sexiste. Vivre le harcèlement sexuel dans le silence, le banaliser ou tenter d'oublier lorsqu'il a été subi ne permet pas de lutter contre son impact néfaste, autant sur le plan individuel que sociétal.

Malgré le caractère inacceptable de l'acte, le harcèlement sexuel ne fait que très rarement l'objet de dénonciations à la police. En plus d'un cadre légal insuffisant, le dispositif d'aide aux victimes d'infractions et la démarche permettant de déposer une plainte pénale ne sont malheureusement souvent pas adaptés à la dénonciation d'actes vécus à de nombreuses reprises, voire plusieurs fois par jour, par des auteur·e·s parfois différent·e·s et inconnu·e·s. EyesUp vise à simplifier et à anonymiser au maximum la démarche de signalement, à travers une application mobile accessible en tout temps et en tous lieux.

Malgré des statistiques alarmantes – dans le cadre du harcèlement de rue par exemple, 72% des jeunes lausannoises ont été confrontées, au moins une fois, à un épisode de harcèlement de rue au cours de 12 derniers mois (50% au moins une fois par mois) – l'ampleur et la réalité du problème semblent souvent négligées. L'objectif d'EyesUp est donc d'enrichir ces statistiques grâce à des données plus concrètes et constamment évolutives. EyesUp permet aux cibles de harcèlement sexuel d'agir pour elles-mêmes, de ne pas baisser les yeux, de garder la tête haute sans se mettre en danger, tout en contribuant à la lutte contre ce phénomène au niveau collectif.

Finalement, EyesUp a également pour vocation de regrouper des ressources pour soutenir, informer et sensibiliser et propose des aides telles qu'un recueil des associations actives dans les domaines pouvant toucher au harcèlement sexuel, un glossaire, un recueil juridique ou encore un guide d'autodéfense intellectuel.

II. Historique

Le projet EyesUp prend racine en novembre 2017 lors de la première rencontre entre le Behaviour Change Lab (bchangellab.com), un cabinet genevois actif dans la conception et l'évaluation de politiques publiques composé de quatre jeunes spécialistes des sciences du comportement et la politicienne féministe Léonore Porchet. Très vite convaincu·e·s de l'importance de créer un outil pour lutter contre le harcèlement sexuel alliant moyen d'action pour les cibles et récolte de données en vue de sensibilisation, Léonore Porchet, Max Felder, Laura Folly et Gisana Riedo (BCLab) constituent une équipe de travail bénévole, rejoint·e·s par Margot Tissot, graphiste et Natalija Gucevska, développeuse. L'association EyesUp est créée le 13 novembre 2018, et élit son comité composé de Léonore Porchet en qualité de présidente, Sara Gnoni, trésorière et Géraldine Dubuis, secrétaire.

Le 21 mars 2019, l'association EyesUp lance un crowdfunding pour récolter des fonds afin de financer les dernières étapes de création de l'application, l'hébergement des données ainsi que la production de matériel de promotion. Le Crowdfunding est un succès et récolte plus de 42'000 CHF auprès de plus de 500 contributeurs et contributrices.

Le 12 juin 2019, l'application EyesUp est lancée et est disponible sur tous les smartphones Android (versions Android 4.1* et supérieures) et Apple (versions iOS 10* et supérieures) enregistrés en Suisse.

Fin 2019, EyesUp rejoint le groupe de travail composé d'associations féministes et féminines consultées pour la campagne du service Agenda 21-Ville durable de la Ville de Genève « Zéro sexisme dans ma Ville ». En outre, EyesUp reçoit une subvention de la part de ce service de la Ville de Genève pour la réalisation de différentes ressources et l'élaboration d'un rapport sur les données EyesUp recueillies à Genève, leur analyse et les recommandations en termes de politique publique qui en découlent.

EyesUp publie alors en 2020 ses trois premiers documents ressources sous la forme d'un glossaire explicatif des concepts et termes associés au harcèlement sexuel, d'un recueil juridique sur l'état actuel de la loi face aux actes de harcèlement sexuel et d'un guide d'autodéfense intellectuelle pour répondre aux objections les plus courantes sur le sujet.

En mai 2020, EyesUp est mandatée par la HES-SO pour être implémentée sur différents campus de Suisse romande dès la rentrée 2020-2021. EyesUp sera également chargée de réaliser un rapport à l'attention de la HES-SO sur les données récoltées tout en formulant des recommandations sur les pistes d'action à envisager.

En 2021, EyesUp poursuit ses activités via l'application et son engagement aux côtés de la Ville de Genève et de la HES-SO, malgré des retards dus à la pandémie de coronavirus. L'association répond également à la consultation ouverte par le Commission des affaires juridiques du Conseil des États sur la loi fédérale portant révision du droit pénal en matière sexuelle.

Au moment de la publication de ce rapport, le comité de rédaction est composé de Max Felder et Gisana Riedo pour l'analyse des données, de Camille Goy, juriste et chargée de projet en prévention de la violence basée sur le genre, Meriam Mastour, juriste et consultante sur les questions d'inégalités et de discriminations (nouvelle membre du comité), et Léonore Porchet pour les recommandations, ainsi que de Géraldine Dubuis pour la mise en forme finale. Elle partage de plus la responsabilité de la communication des résultats du rapport avec Sergio Gonzales, nouveau membre du comité.

III. Les chiffres

Les signalements recueillis entre le **13 juin 2020 et le 12 juin 2022** font l'objet de ce rapport. Tous les résultats présentés ici font référence à cette période.

Les analyses qui seront reportées ici constituent une mise à jour des analyses réalisées dans le premier rapport d'EyesUp portant sur les données recueillies durant sa première année d'existence, soit du 13 juin 2019 au 12 juin 2020. La première constatation globale est que sur l'ensemble des indicateurs, les tendances observées durant la première année se sont passablement confirmées durant les deux années qui ont suivi (période analysée dans le présent rapport). Certaines nouvelles variables ont été introduites dans le courant de ces deux dernières années et font l'objet de nouvelles analyses venant compléter les parties qui vont suivre.

Tout d'abord, en termes de téléchargements, l'application a été **téléchargée 2'719 fois** durant la période précitée. Avant d'analyser les signalements, ceux-ci ont été filtrés sur la base de plusieurs critères. Les commentaires « trolls » bien que quasi inexistantes (moins de 0.1%) ont été supprimés. Les signalements contenant des données « aberrantes » (tel que cocher des catégories incompatibles dans un même signalement) ont également été écartés. En tout, un peu **moins de 1% des signalements** n'ont pas été pris en compte pour les analyses.

Après nettoyage, la base de données analysée ici se compose de **945 signalements, soit 1.3 signalements par jour en moyenne**. Ces signalements ont été réalisés via 585 appareils différents. Chaque appareil a effectué, en moyenne, 1.6 signalements. La plupart des personnes ont donc utilisé EyesUp une à deux fois au cours des deux dernières années.

Pour rappel, les données récoltées par EyesUp font état d'occurrences de cas de harcèlement sexuel. Les résultats décrits ici ne sont donc pas issus d'une étude menée auprès d'un échantillon représentatif. Les analyses qui suivent et les conclusions qui en découlent sont représentatives des actes reportés via l'application, par des utilisatrices et utilisateurs volontaires. Bien qu'il ne soit pas possible d'en tirer des conclusions aussi généralisables qu'une étude sur un échantillon représentatif le permettrait, le nombre de cas permet tout de même de dresser un profil relativement robuste de la problématique du harcèlement sexuel en Suisse romande.

Contrairement aux données relatives au statut de témoin/cible et au type d'acte, tous les autres types de renseignements sont facultatifs dans l'application. Pour la majorité des signalements, l'ensemble ou une partie des renseignements facultatifs ont été fournis. Les statistiques reportées dans les figures représentent donc les signalements pour lesquels l'information a été donnée.

Un besoin d'acter et de s'exprimer

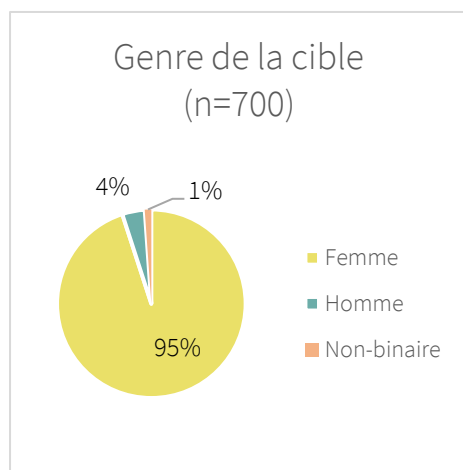
Les **2'719 téléchargements** et les près de **1'000 signalements**, ce avec un très petit budget communication et une faible présence médiatique, témoignent sans nul doute de l'importance et de l'utilité d'un outil tel qu'EyesUp.

« Le mec est passé à côté de moi, ma plotté les fesses et est parti en courant... »

Voici l'un des **403 commentaires libres** déposés lors des signalements sur l'application EyesUp (déposé le 7 juillet 2020). Sachant que la quasi-totalité des informations à renseigner lors d'un signalement sur EyesUp sont facultatives, la richesse des informations contenues dans la majorité des signalements

témoigne du **besoin de s'exprimer** après avoir subi un acte de harcèlement sexuel, et de déposer cette situation quelque part. Le nombre, la qualité, la longueur et la force des commentaires libres accompagnant près de la moitié des signalements sont des preuves supplémentaires du rôle important que remplit EyesUp. En effet, dans bien des enquêtes, les participant·e·s ayant à disposition des champs textes ne les remplissent généralement très peu et rédigent leurs remarques rapidement, ce qui n'est de loin pas le cas de la plupart des témoignages recueillis via l'application.

La quasi-totalité des cibles sont des femmes

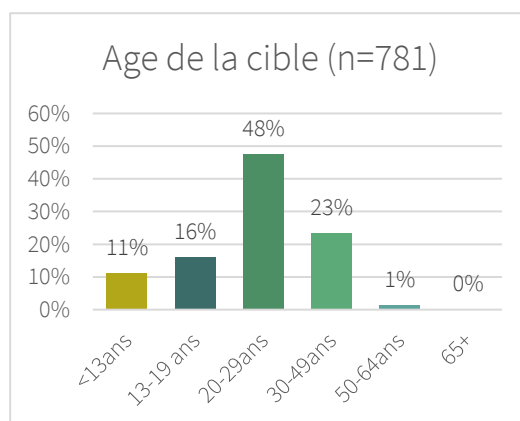


La première chose qui est demandée aux utilisatrices et utilisateurs d'EyesUp lors d'un signalement est d'indiquer si iels sont cible ou témoin de l'acte en question. Sur les **945 signalements** récoltés durant ces deux dernières années, **la grande majorité des signalements sont à nouveau réalisés par des cibles (79%)**, alors que **les témoins représentent 21%** des signalements.

Au niveau du genre, les cibles de harcèlement sexuel sont **des femmes plus de 19 fois sur 20**. Elles composent également la majorité des témoins puisque 73% des signalements réalisés par des témoins le sont par des femmes.

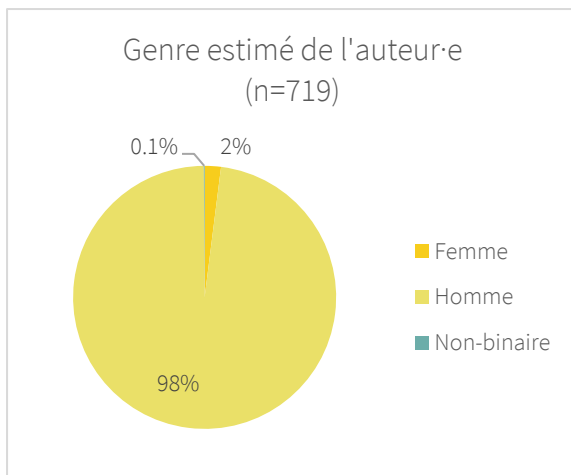
Les hommes sont donc plutôt minoritaires parmi les utilisateurs et utilisatrices d'EyesUp. Ils composent une proportion quasi 6 fois plus importante parmi les témoins (25%) que parmi les cibles (4%).

Au niveau de l'âge des cibles, le groupe le plus représenté concerne les **20-29 ans (45%)** puis les **30-49 ans (23%)**. Les **personnes mineures** représentent plus d'un quart des signalements, soit **16% pour les 13-19 ans** et **11% pour les cibles de moins de 13 ans**. Il convient de noter que cette statistique est l'agrégat de l'âge reporté par les cibles elles-mêmes et l'âge des cibles estimé par les témoins. Les tendances restent sensiblement les mêmes lorsque l'on ne prend en compte que les signalements effectués par les cibles elles-mêmes, à l'exception de la catégorie <13ans, utilisée majoritairement par les témoins pour décrire les cibles que par les cibles elles-mêmes. En d'autres termes, dans les cas de harcèlement sexuel de cibles de moins de 13 ans, ce sont, majoritairement des témoins qui effectuent le signalement.



Ces premiers chiffres confirment que le harcèlement sexuel touche quasi exclusivement les femmes parmi lesquelles **aucune tranche d'âge n'est épargnée**, même s'il semble qu'une majorité d'entre-elles aient moins de 30 ans.

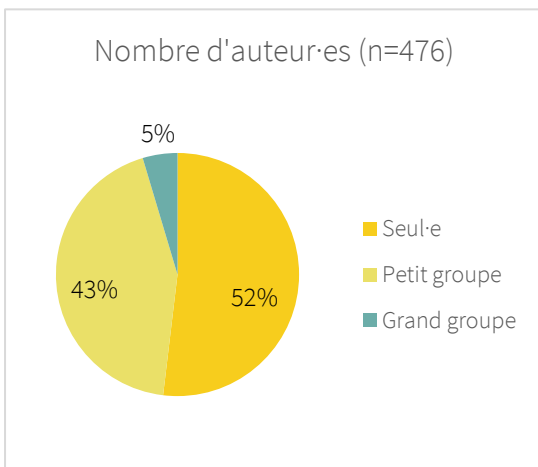
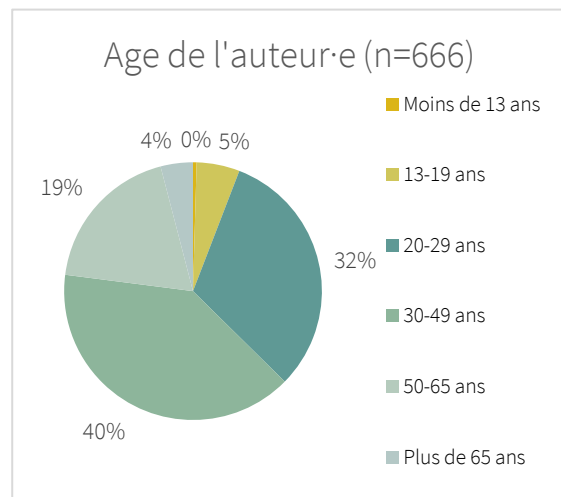
Une majorité d'hommes d'âge moyen parmi les auteur-e-s



719 signalements indiquaient le genre de l'auteur-e estimé par la personne effectuant le signalement. Dans la suite du rapport, le nombre de signalements sur lequel repose la statistique en question sera indiqué de la manière suivante : (n=...).

De manière encore plus prononcée que pour le genre de la cible, le genre estimé de l'auteur-e est quasi-systématiquement le même : **98% des cas signalent un auteur de genre masculin.**

En ce qui concerne l'âge (n=666), plus d'un tiers des auteur-e-s semblent avoir entre **30 et 49 ans (40%)**. Près des deux tiers des auteur-e-s ont **plus de 30 ans (63%)** et la quasi-totalité ont **plus de 20 ans (95%)**. Comme c'était déjà le cas en 2020, le harcèlement sexuel signalé via EyesUp semble donc, encore en 2020-2022, rarement concerner des auteur-e-s spécialement jeunes, contrairement aux idées reçues. Évidemment, dans ce cas, l'âge est estimé par la cible ou le témoin (comme pour le genre de l'auteur-e). C'est pourquoi les catégories proposées dans l'application sont relativement larges.



Les témoins et les cibles utilisant l'application ont également la possibilité de renseigner le **nombre d'auteur-e-s concerné-e-s** par l'acte. Il semblerait que les personnes se faisant harceler sexuellement le soient presque aussi souvent par des personnes seules (52%) que par de petits groupes de 2-3 personnes (43%). Dans certains cas (5%), les auteur-e-s sont plus nombreux (plus de 3 personnes).

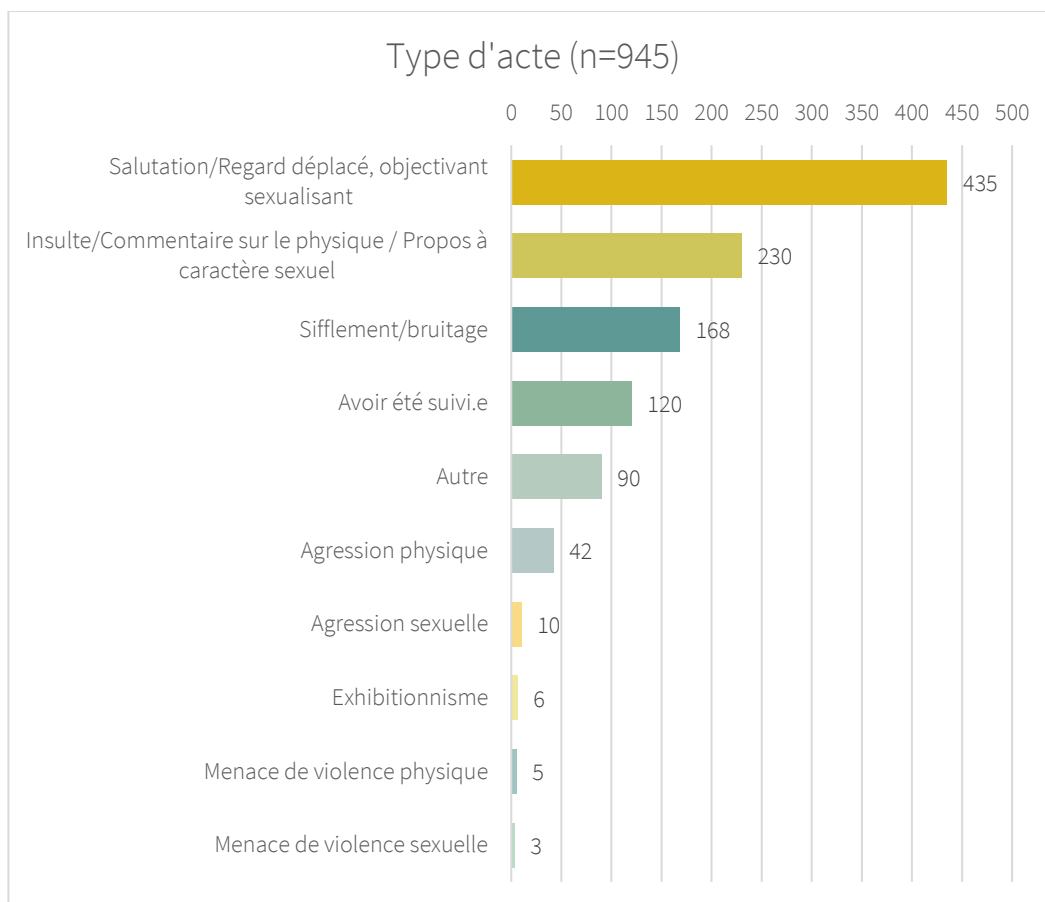
Ces trois statistiques prises ensemble témoignent, encore une fois, du fait que **la très grande majorité des auteur-e-s sont des hommes d'âge moyen, aussi souvent**

seuls que par petits groupes de 2 ou 3 personnes.

Aucun acte n'est anodin

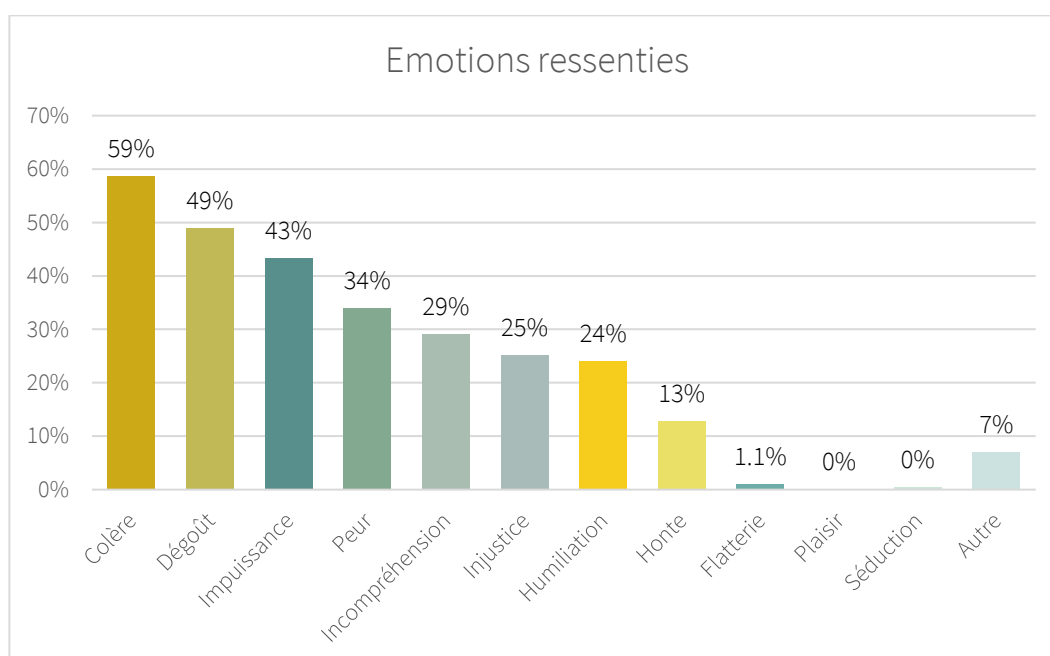
Comme c'est le cas depuis le lancement d'EyesUp, le type d'acte est une donnée obligatoire, tout comme le fait d'être cible ou témoin. Chaque signalement comporte donc cette information. Il est possible de cocher un ou plusieurs actes lors d'un signalement. En 2020-2022, **les actes de harcèlement sexuel les plus signalés sont toujours les regards déplacés et objectivants, les sifflements et les commentaires sur le physique.** Viennent ensuite les **insultes** et les **commentaires sexuels**. Plus de 100 signalements concernaient le **fait d'avoir été suivi.e**, 83 relevaient d'**attouchements** et 54 de **propositions sexuelles**. Les **agressions physiques** (48), les **menaces de violences** (38), l'**exhibitionnisme** (28) et les **menaces de viol** (16), sont également signalées entre une fois par semaine et plus d'une fois par mois. Il est particulièrement préoccupant de constater qu'**une partie importante de ces actes relèvent du code pénal** et peuvent être considérés comme particulièrement graves. Néanmoins, tous ces actes ont un **impact lourd sur les personnes qui en sont la cible** et sont la source d'émotions négatives puissantes.

En s'intéressant à ces chiffres, il faut, encore une fois, bien garder en tête que les données recueillies par EyesUp ne concernent qu'une très petite partie des actes de harcèlement sexuel subis tous les jours en Suisse romande. Ils ont toutefois l'avantage de témoigner via des occurrences concrètes de la réalité qui compose le quotidien de nombreuses personnes.



Colère, dégoût et impuissance

Tout comme dans les données recueillies durant la première année d'existence d'EyesUp, les émotions ressenties figurent parmi les informations facultatives les plus renseignées sur l'application. La proportion de témoignages accompagnés d'une information sur les émotions ressenties est même passée de 79% à 87% des signalements. Les émotions les plus souvent suscitées par les actes de harcèlement sexuel relatés sont, encore une fois, **la colère** (59%), **le dégoût** (49%) et **l'impuissance** (43%). **La peur**, suscitée par 31% des actes signalés, arrive en quatrième place, suivie par l'incompréhension, l'injustice, l'humiliation et la honte. Par souci de transparence, les émotions positives telles que la flatterie, le plaisir, ou encore la séduction sont proposées dans l'application. Sur cette période encore, même additionnés, les signalements accompagnés d'une émotion positive totalisent à peine 1% de l'ensemble des signalements. Comme déjà mentionné dans notre rapport précédent, ces résultats montrent bien que la frontière entre la séduction et le harcèlement sexuel est tout sauf floue.



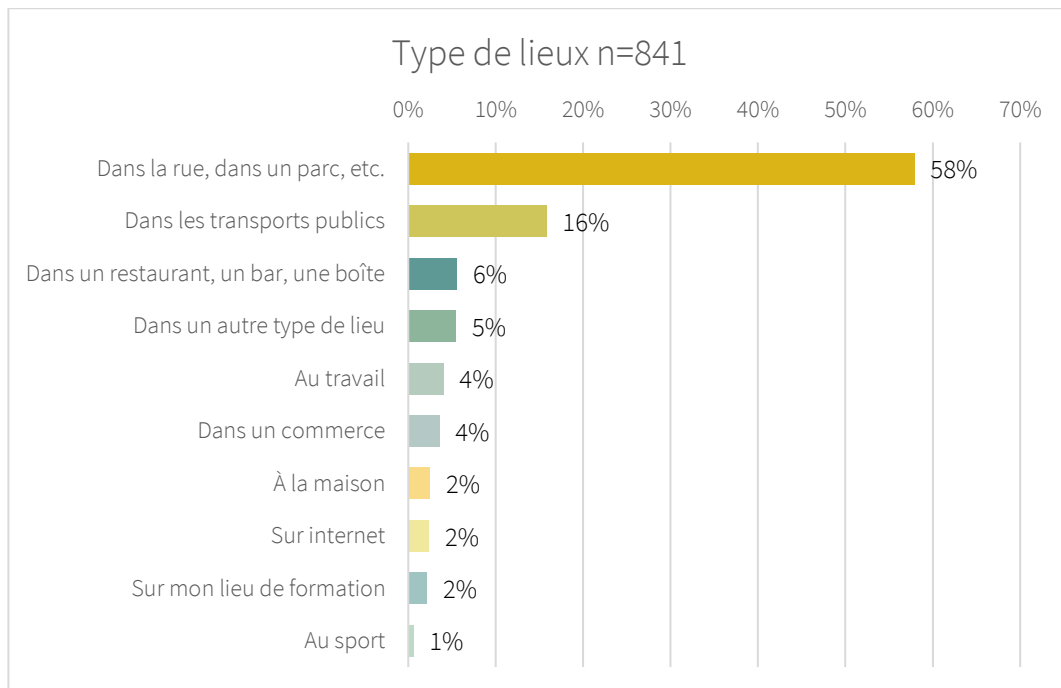
Encore une fois, certaines émotions méritent d'être observées ensemble, comme l'incompréhension, l'impuissance et l'injustice. L'idée d'être dépassé·e par un fait social inacceptable semble encore être présente dans la majorité des signalements. Comme en témoignent certains commentaires, le simple fait d'utiliser EyesUp permet d'avoir le sentiment d'agir et offre un outil dans des situations dans lesquelles l'impuissance et la colère règnent.

Harcèlement de rue, encore et toujours

Si les données récoltées via EyesUp permettent de témoigner de la réalité de nombreuses cibles et témoins de harcèlement sexuel, elles ne sont cependant pas forcément représentatives de l'ensemble des cas de harcèlement sexuel. Il est spécialement important de garder cet aspect en tête lors de l'analyse des données relatives aux types de lieux signalés, d'autant plus que EyesUp a rapidement été identifié d'abord comme une application pour les cibles de harcèlement de rue. Comme on peut le voir via les 841 signalements indiquant un lieu, 58% des signalements concernent encore l'espace public

extérieur, soit “la rue, un parc, etc...”. Cette proportion était même un tout petit peu moins élevée dans le rapport précédent (55%).

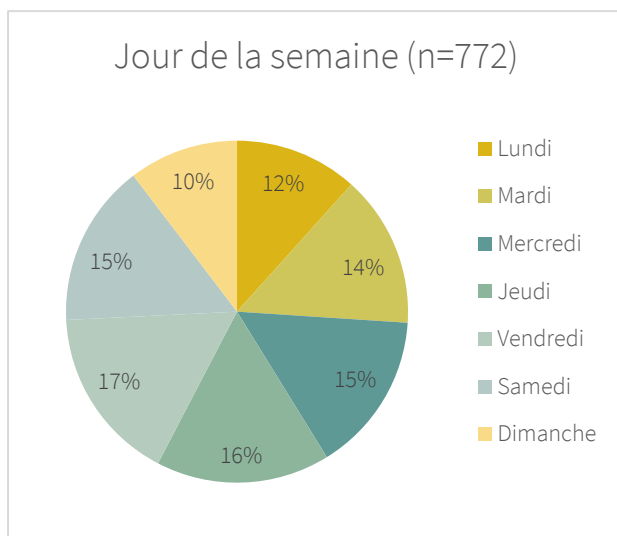
La répartition des autres types de lieux reste constante et conséquente.



Ainsi, le harcèlement dans les lieux publics fermés, au travail ou à la maison continue d’être une réalité dans de nombreux cas signalés via EyesUp. Rappelons que les enjeux de pouvoir qui régissent ces lieux rendent les situations de harcèlement sexuel d’autant plus complexes et difficiles à dénoncer.

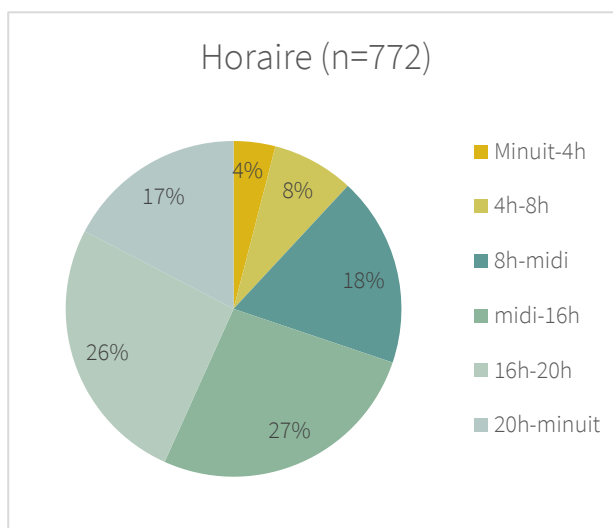
Au-delà de la prévalence des cas de harcèlement de rue, 16% des signalements concernent **les transports publics**, 6% **les restaurants, bars, boîtes de nuit**, 4% **le lieu de travail**, 4% **les commerces** et 2% **la maison**. D’autres types de lieux comme internet ou le lieu de formation ont récemment été ajoutés aux possibilités de réponse, mais n’étaient pas disponibles au début de la période analysée ici, les chiffres sont donc à considérer avec prudence et sont certainement sous représentés. C’est le cas pour les 2% de signalements mentionnant internet et les 2% mentionnant un lieu de formation comme lieu du cas de harcèlement sexuel.

Pas de moments de répit pour les cibles de harcèlement



Chaque signalement comporte la date et l'heure à laquelle il a été réalisé. Cependant, les signalements ne sont pas forcément réalisés au moment où l'acte se produit. Les utilisatrices et utilisateurs ont donc la possibilité de renseigner la date et l'heure auxquelles l'acte a été vécu. Tout comme l'a révélé le rapport précédent, **le harcèlement sexuel existe, quel que soit le jour de la semaine** (n=772). En 2020-2022 encore, bien que le harcèlement de rue semble un peu plus courant du jeudi au samedi, les différences ne sont pas flagrantes et elles sont trop faibles pour en tirer des conclusions marquées.

Il en va de même en ce qui concerne l'heure, les résultats (n=772) montrent également que ce n'est pas uniquement le soir ou la nuit que le harcèlement sexuel existe. Bien au contraire, 70% des signalements rapportent des événements qui se sont déroulés entre midi et minuit. **Plus de la moitié (53%) des actes signalés ont eu lieu entre midi et 20h**. Bien que la part de harcèlement sexuel de nuit existe (27%) et ne soit pas négligeable, la tendance indique que c'est aux heures où il y a le plus de monde en activité, en pleine journée, qu'il y a le plus de cas de harcèlement sexuel signalés sur EyesUp.



Soumission chimique : un signalement qui soulève de nombreuses questions (voir également notre chapitre "Focus soumission chimique")

Durant la période d'analyse, il n'était pas possible de renseigner spécifiquement les cas de soumission chimique, mais, sur la base des témoignages renseignés en texte libre dans le champ "En dire plus", il est possible d'établir qu'**au moins un cas de soumission chimique a été signalé sur l'application EyesUp**.

La soumission chimique peut être définie comme l'administration d'une ou plusieurs substances psychoactives¹ à l'insu d'une personne à des fins délictueuses (agression sexuelle, vol, enlèvement, malveillance, etc.). Ces agressions ont fait l'objet de nombreuses dénonciations et de différents débats dans la société pendant la période d'analyse des données fournies par l'application EyesUp. En effet,

¹Les substances proactives sont des substances qui peuvent altérer l'état de conscience, l'humeur, et les pensées de ceux qui les consomment. Elles comprennent des substances légales, comme le tabac et l'alcool, ainsi que des produits illicites, tels que le cannabis, les amphétamines, l'ecstasy, la cocaïne et l'héroïne. Source : <https://www.greenfacts.org/fr/substances-psychoactives/l-2/1-consommation.htm>

des cas ont été portés aux autorités de police vaudoises (une dizaine), et au CHUV². En novembre 2021, de nombreux cas de soumission chimique par seringue (spiking) seraient également advenus en Suisse. Les cas de spiking, rapidement repris par les médias dans un contexte déjà anxigène, ont eu le mérite de rapidement attirer l'attention de la population sur la problématique de la soumission chimique. Malgré l'aspect sensationnel et éminemment grave de tels événements, il est avant tout important de retenir que la soumission chimique, quelle que soit sa forme, est une réalité en Suisse romande aussi et qu'aucun canton ne semble épargné. Si les cas de spiking semblent rester encore très marginaux, la soumission chimique « classique » (i.e. drogue dans le verre) est une pratique plus que récurrente dont aucun lieu nocturne n'est à l'abri.

Bien qu'indicateur de la réalité d'agressions par soumission chimique en Suisse romande et, à lui seul, un signal que le problème existe et qu'il doit être adressé, un seul cas répertorié par EyesUp ne permet pas de tirer des conclusions permettant d'analyser le contexte de telles agressions. Cependant, l'actualité récente, la concordance des témoignages relatés dans la presse et sur les réseaux, et leur nombre permettent d'affirmer que cette problématique doit être prise au sérieux.

IV. Paysage du harcèlement sexuel en Suisse

Aperçu des enquêtes publiées et des affaires dévoilées en 2020-2022

En s'intéressant aux chiffres issus de l'analyse des données recueillies par EyesUp, il faut, encore une fois, bien garder en tête que ces données ne concernent qu'une très petite partie des actes de harcèlement sexuel commis tous les jours en Suisse romande. Bien que les signalements effectués sur EyesUp aient l'avantage de témoigner d'occurrences concrètes et réelles qui composent le quotidien de très nombreuses personnes, EyesUp souhaite rappeler que le harcèlement sexuel est un phénomène de société qui dépasse largement cet échantillon. En particulier, alors qu'EyesUp est beaucoup utilisé pour signaler des cas de harcèlement de rue, l'association insiste sur les occurrences de harcèlement sexuel ayant lieu dans les espaces publics fermés, dans les lieux de rencontre et de loisirs, au travail et à la maison.

Les données sur le harcèlement sexuel manquent cruellement en Suisse. Au niveau national, c'est toujours la même étude du SECO datant de 2008 qui est citée³. Entre novembre 2020 et octobre 2022, des études et des enquêtes mandatées par la société civile ou menées par des médias permettent cependant de compléter partiellement les connaissances lacunaires que nous pouvions avoir sur le sujet. Elles prouvent que le harcèlement sexuel est omniprésent, qu'il parasite tous les milieux et qu'il est le fait d'un éventail très divers d'auteurs. Afin de compléter l'analyse des données recueillies par EyesUp, ce rapport dresse une liste non exhaustive des enquêtes statistiques et qualitatives publiées ces deux dernières années en Suisse romande, ainsi qu'un éventail des affaires révélées par des victimes

² <https://www.femina.ch/societe/actu-societe/suisse-romande-le-flou-autour-du-phenomene-des-piqures-en-soiree>

³ https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Studien_und_Berichte/risiko-und-verbretung-sexueller-belaestigung-am-arbeitsplatz.html

courageuses et relayées par les médias. L'ampleur du harcèlement sexuel dévoilée par ces enquêtes démontre bien qu'il s'agit d'un problème de nature systémique qui ne se limite pas à des cas particuliers et isolés, mais qui concerne l'ensemble de la société.

Affaires dévoilées et enquêtes

- Novembre 2021 - Ce que risquent les adeptes du stealthing ? Pas grand chose, Femina, 01.11.2021 <https://www.femina.ch/societe/actu-societe/ce-que-risquent-les-adeptes-du-stealthing-pas-grand-chose>
- Novembre 2021 - [Un prof lui attrape les seins en public : affaire classée](https://www.tdg.ch/un-prof-lui-attrape-les-seins-en-public-affaire-classee-141646785997), TdG, 03.11.2021 <https://www.tdg.ch/un-prof-lui-attrape-les-seins-en-public-affaire-classee-141646785997>
- Novembre 2021 - [Darius Rochebin a été indemnisé par l'ex-éditeur du "Temps"](https://www.24heures.ch/darius-rochebin-a-ete-indemnie-par-lex-editeur-du-temps-885314516587), 05.11.2021 <https://www.24heures.ch/darius-rochebin-a-ete-indemnie-par-lex-editeur-du-temps-885314516587>
- Novembre 2021 - [L'UDC va s'emparer des violences au Flon](https://www.blick.ch/fr/news/suisse/bagarres-sanglantes-ludc-va-semperer-des-violences-du-flon-id16992301.html), Blick, 16.11.2021 <https://www.blick.ch/fr/news/suisse/bagarres-sanglantes-ludc-va-semperer-des-violences-du-flon-id16992301.html>
- Décembre 2021 - [RSI : aucun harcèlement sexuel, mais cinq cas d'atteinte à la personnalité](https://www.swissquote.ch/sqi_premium/market/news/News.action?id=13994043), Swissquote, 09.12.2021 https://www.swissquote.ch/sqi_premium/market/news/News.action?id=13994043
- Décembre 2021 - [Harcelée lors d'un stage : son ancien rédacteur en chef démissionne enfin](https://www.20min.ch/fr/story/harcelee-lors-dun-stage-son-ancien-redacteur-en-chef-demissionne-enfin-317242421850), 20 Minutes, 15.12.2021 <https://www.20min.ch/fr/story/harcelee-lors-dun-stage-son-ancien-redacteur-en-chef-demissionne-enfin-317242421850>
- Décembre 2021 - [Une banquière licenciée après s'être plainte de harcèlement](https://www.tdg.ch/une-banquiere-licenciee-apres-setre-plainte-de-harcelement-871513599689), TdG, 08.12.2021 <https://www.tdg.ch/une-banquiere-licenciee-apres-setre-plainte-de-harcelement-871513599689>
- Décembre 2021 - [Harcèlement sexuel au réseau fribourgeois de santé mentale: un climat délétère mais confiné, estime un audit](https://www.laliberte.ch/news/regions/canton/harcelement-sexuel-au-reseau-fribourgeois-de-sante-mentale-un-climat-deletere-mais-confine-estime-un-audit-630360), La Liberté, 23.12.2021 <https://www.laliberte.ch/news/regions/canton/harcelement-sexuel-au-reseau-fribourgeois-de-sante-mentale-un-climat-deletere-mais-confine-estime-un-audit-630360>
- Décembre 2021 - [Une affaire d'abus sexuels condamne un espace sportif inclusif](https://www.24heures.ch/une-affaire-dabus-sexuels-condamne-un-lieu-sportif-inclusif-855342870278), 24heures, 17.12.2021 <https://www.24heures.ch/une-affaire-dabus-sexuels-condamne-un-lieu-sportif-inclusif-855342870278>
- Janvier 2022 - [L'épineuse refonte du groupe impact](#), Le Temps, p. 7 (non accessible en ligne), 06.01.2022

- Février 2022 - [Comment protéger les femmes des violences conjugales?](https://www.24heures.ch/comment-protéger-les-femmes-des-violences-conjugales-816877719660), 24heures, 17.02.2022
- Février 2022 - [Le groupe impact s'est noyé dans des contrats externes](https://www.letemps.ch/suisse/groupe-impact-sest-noye-contrats-externes), Le Temps, 11.02.2022
- Mars 2022 - Roman Polanski tourne à Gstaad, les féministes enragent, Le Blick, 24.03.2022
<https://www.blick.ch/fr/news/suisse/ils-offrent-une-tribune-a-un-homme-condamne-pour-viol-roman-polanski-tourne-a-gstaad-les-feministes-enragent-id17347171.html>
- Avril 2022 - C'est la guerre autour du pro de français viré, 24 heures, 13.04.2022
<https://www.24heures.ch/cest-la-guerre-autour-du-prof-de-francais-vire-427711567929>
- Mai 2022 - Sur la messagerie Kik, voyage au bout du dégoût, 24heures, 29.05.2022
<https://www.24heures.ch/sur-la-messagerie-kik-voyage-au-bout-du-degout-695132877252>
- Juin 2022 - [Harcèlement obsessionnel: les hommes aussi victimes](https://www.illustre.ch/magazine/harcelement-obsessionnel-les-hommes-aussi-victimes-0), l'Illustré, 16.06.2022

Focus sur les débats autour du droit pénal sexuel

En mai 2021, EyesUp a répondu à la consultation sur le projet de loi "Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions. Projet 3: loi fédérale portant révision du droit pénal en matière sexuelle", lancée par le Commission des affaires juridiques du Conseil des États et sous la houlette de l'Office fédéral de la Justice.

EyesUp a salué la volonté de réviser le droit pénal en matière sexuelle, dont la forme actuelle appelle à une profonde mise à jour. **Le droit pénal en matière sexuelle actuellement en vigueur ne permet en effet pas de poursuivre efficacement le large panel des violences sexuelles, dont une grande partie reste à ce jour non seulement impunie, mais aussi non poursuivie.** Toutefois, EyesUp a suggéré des étapes supplémentaires à cette révision afin de couvrir tout le spectre des violences sexuelles.

En particulier, **EyesUp a demandé que la notion de consentement soit introduite dans la définition pénale du viol et des violences sexuelles.** Pour l'association, comme pour beaucoup d'autres, tout acte à caractère sexuel non consenti doit pouvoir être poursuivi. Afin de respecter la notion simple selon laquelle toute imposition d'un acte sur une personne sans qu'elle l'accepte est une violence, et respecter les obligations internationales de la Suisse en la matière, il est indispensable d'introduire cette notion de consentement dans la loi. De plus, EyesUp encourage vivement la commission des affaires judiciaires à profiter de cette révision pour enfin **introduire le harcèlement sexuel comme un délit propre dans le droit pénal suisse.** Le harcèlement sexuel n'est pas explicitement traité par le droit suisse, à l'exception du droit du travail. La législation existante ne couvre ainsi pas de nombreuses situations de harcèlement sexuel.

Les débats au Parlement ont abouti à un résultat contrasté : le Conseil des États a opté pour la solution « non, c'est non », considérant que cela marquait une volonté d'« étendre la protection de la capacité de s'autodéterminer sexuellement à la protection de l'intégrité sexuelle. » Selon la commission juridique du Conseil des États, cette solution permettrait de « prendre en compte des transformations sociales de ces dernières décennies. »⁴ Au contraire, **la commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a opté pour la solution « oui, c'est oui »**, c'est-à-dire la solution du consentement. Selon la commission, « avec un tel dispositif, le législateur soulignerait que les actes sexuels consensuels doivent systématiquement reposer sur le consentement des personnes qui y prennent part. »⁵ La commission espère aussi améliorer le parcours judiciaire des victimes. En revanche, **la commission a refusé une minorité pour intégrer une norme pénale contre le harcèlement sexuel dans le droit pénal**, contrairement aux recommandations d'EyesUp.⁶

Par ailleurs, la CAJ-N souhaite créer une norme pénale contre le **cyberharcèlement** ainsi que contre le **revenge-porn**. Elle a également chargé l'administration d'élaborer un avant-projet de loi contre le **harcèlement obsessionnel**.⁷ Le plénum du Conseil national décidera en décembre 2022 s'il suit ou non sa commission, puis l'objet retournera au Conseil des États. La loi devrait être sous toit dans le courant de l'année 2023, et pourrait être combattue en référendum.

Pour EyesUp, il est fondamental que la révision adoptée finalement intègre la notion du consentement. Elle appelle aussi le Parlement à y intégrer le harcèlement sexuel, pour enfin combattre ce fléau.

Sur le plan du harcèlement sexuel toujours, le Conseil national a adopté deux motions significatives en mai 2022. La première motion garantit que les **marchés publics** ne soient adjugés qu'aux entreprises prévoyant une protection efficace de leur personnel, tandis que la deuxième permet d'exiger le respect des principes contenus non seulement dans **les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail**, mais aussi d'autres conventions que la Suisse n'a pas elle-même ratifiées. Cependant, es deux motions ont malheureusement été rejetées par le Conseil des Etats le 26 septembre 2022.

La dernière actualité sur le sujet au moment de la publication de ce rapport, est la publication du **rapport d'évaluation de référence du GREVIO** (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) concernant l'application par la Suisse de la Convention d'Istanbul⁸, lequel « exhorte les autorités suisses à réexaminer leur législation en matière de violences sexuelles afin de fonder la définition des violences sexuelles sur l'absence de libre consentement de la victime, en conformité avec l'article 36, paragraphe 3, de la Convention d'Istanbul ; et à assurer une réponse judiciaire efficace aux violences sexuelles, qui soit centrée sur le respect des droits humains des victimes, et sur une prise en charge et un accompagnement approprié des victimes ». Le groupe d'expert-e-s encourage également vivement les autorités suisses à « prendre les mesures législatives ou autres nécessaires afin de s'assurer que toutes les formes de harcèlement sexuel, dans la sphère publique ou privée, incluant le harcèlement sexuel en ligne, puissent être poursuivies et sanctionnées

⁴ <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-rk-s-2022-02-18-2.aspx>

⁵ <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-caj-n-2022-10-21.aspx>

⁶ Débats à suivre ici : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20180043>

⁷ <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-caj-n-2022-11-11.aspx>

⁸ Rapport du GREVIO concernant la Suisse, adopté le 13 octobre 2022 et publié le 15 novembre 2022 : <https://rm.coe.int/grevio-inf-2022-27-fre-rapport-final-suisse-publication/1680a8fc76>

efficacement”. Ce rapport, combiné à l’adoption par le Conseil fédéral le 22 juin 2022 d’un **plan d’action national pour la mise en œuvre de la Convention d’Istanbul**⁹, donne l’espoir à EyesUp d’une prochaine avancée concernant le droit pénal sexuel.

Focus sur les cas de soumission chimique

En automne 2021, plusieurs témoignages et rumeurs ont entouré des agressions sous forme de soumission chimique en Suisse romande, surtout dans le cadre de la vie nocturne citadine, mais aussi dans les campagnes. Dans le même temps, une augmentation des cas a par exemple été signalée au Royaume-Uni, en France et ailleurs en Europe, alors qu’une nouvelle forme d’agression, avec des seringues (spiking), apparaissait dans ces pays ainsi qu’en Suisse. Ces violences sexistes et sexuelles ont soulevé beaucoup d’interrogations et démontré d’une part des lacunes dans la prise en charge des victimes mais aussi un flou important entourant les ressorts sanitaires et légaux pour faire face à ces agressions, quel que soit le type de soumission chimique.

Problèmes posés

Selon la recherche scientifique, la principale difficulté dans l’identification des cas de soumission chimique est la question de la prise volontaire ou à l’insu de la victime des substances psychoactives. La question de la dose ingérée ou de l’interaction avec d’autres substances présente la même problématique. Ce sont les déclarations des victimes qui vont être prises en considération pour ces différentes situations. Pour EyesUp, ces déclarations font foi.

Dans la pratique, d’autres difficultés peuvent être signalées :

- Les effets de substances telles que le GHB : similaires à une intoxication à l’alcool, les symptômes ne soulèvent pas toujours la suspicion des personnes concernées et de leur entourage alors que les personnes droguées perdent la capacité de résistance et d’alerte. De plus, l’ingestion de telles substances est souvent suivie d’une perte de mémoire, ce qui rend la reconstitution des faits difficile, tout en retardant leur signalement.
- Le temps durant lequel la substance peut être détectée : le GHB peut être repéré dans le sang jusqu’à 4 à 6 heures après l’ingestion et jusqu’à 12 heures dans les urines. À la suite de cela il n’en reste plus aucune trace dans l’organisme, la rapidité de réaction pour effectuer des analyses est donc cruciale.
- La diversité des substances utilisées : les substances les plus souvent utilisées sont le GHB, la MDMA, la ketamine et le Rohypnol. D’autres médicaments sous prescriptions sont également parfois utilisés. Il faut néanmoins rappeler clairement que l’alcool est la méthode la plus souvent utilisée pour réduire la capacité de jugement et de réaction des cibles des agresseurs. Dans plus de la moitié des cas d’agressions sexuelles, les analyses ont détecté la présence d’autres substances agissant sur le système nerveux central. L’alcool figure en tête de liste, suivi du cannabis, des benzodiazépines et de la cocaïne¹⁰.

⁹ Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral adopte un plan d’action national pour la mise en œuvre de la Convention d’Istanbul https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/le-bfeg/nsb-news_list.msg-id-89386.html

¹⁰ <https://www.rts.ch/info/regions/12925037-le-ghb-circule-bel-et-bien-mais-reste-rare-en-suisse-romande.html>

- La mise en doute de la parole des victimes¹¹ et un accueil lacunaire : pas de prise en charge des institutions de soin sans demande de la police, qui ne fait pas de demande sans résultat d'analyse.

L'accueil des cibles de telles agressions doit donc être particulièrement organisé de manière que ces déclarations puissent être, d'une part, enregistrées et, d'autre part, confrontées à des analyses toxicologiques fiables. À titre d'exemple de bonne pratique, le service des urgences du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) a mis en place un protocole spécifique de prise en charge pour les personnes qui craignent d'avoir été victimes de soumission chimique. Et, désormais, en cas de suspicion le GHB sera systématiquement recherché.¹²

Enquêtes et études

Peu d'études s'attaquent à la question de la soumission chimique. Une revue de la recherche est par exemple publiée régulièrement (en anglais) sur le site internet de *ScienceDirect*¹³. En France, une étude est annuellement mise à jour depuis 2005¹⁴, elle est nommée le « dispositif d'observation prospectif et permanent pour recenser tous les cas enregistrés de soumission chimique avec identification et dosage des substances en cause. » L'enquête de 2019 montre notamment une augmentation des cas.¹⁵ En Suisse romande, une analyse systématique du GHB dans les échantillons biologiques a été effectuée en janvier 2022¹⁶ par le Centre Universitaire Romand de Médecine légale.

Sur les 815 échantillons analysés, 60 ont été prélevés lors d'agressions sexuelles, de suspicions de soumission chimique et de black-out, à la demande de victimes, médecins ou magistrats. Dans ce contexte, un cas a été révélé (1,7 %). Au Centre Hospitalier Universitaire du Canton de Vaud, 5 à 6 personnes se présentent chaque mois au CHUV avec cette suspicion, selon son chef du Service des urgences. Les résultats de cette étude ont été largement repris dans la presse¹⁷ :

- Article de Swissinfo, “ Difficile de cerner l'ampleur du GHB en Suisse romande” : <https://www.swissinfo.ch/fre/difficile-de-cerner-l-ampleur-du-ghb-en-suisse-romande/47416292>

¹¹ A titre d'exemple, suite à l'affaire d'agressions à la seringue au MAD à Lausanne le 28 octobre 2021, le commentaire d'Anaïs Potenza, responsable des formations de l'association We can dance it : «Le problème n'est pas de savoir s'il y a vraiment eu 49 victimes au MAD de Lausanne. On observe surtout que les premières réactions de la police vaudoise et de la boîte de nuit mettaient en garde contre le côté répréhensible de la diffusion de rumeurs. Il y a une totale déconsidération de la parole des victimes et un appel au silence.» Le Temps, Entre boycott et prévention, le monde de la nuit se questionne face à la drogue du violeur, 9.11.2021, <https://www.letemps.ch/culture/entre-boycott-prevention-monde-nuit-se-questionne-face-drogue-violeur>

¹² <https://www.chuv.ch/fr/chuv-home/espace-pro/journalistes/communiqués-de-presse/detail/une-etude-confirme-que-le-ghb-circule-en-suisse-romande-et-detecte-un-cas-de-soumission-chimique>

¹³ <https://www.sciencedirect.com/topics/biochemistry-genetics-and-molecular-biology/drug-facilitated-sexual-assault>

¹⁴ Tous les résultats : [https://archiveansm.integra.fr/Declarer-un-effet-indesirable/Pharmacodependance-Addictovigilance/Soumission-chimique/\(offset\)/6](https://archiveansm.integra.fr/Declarer-un-effet-indesirable/Pharmacodependance-Addictovigilance/Soumission-chimique/(offset)/6) et un retour dans la Revue médicale suisse : <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2005/revue-medicale-suisse-29/enquete-francaise-sur-le-nombre-de-soumissions-chimiques>

¹⁵ <https://ansm.sante.fr/uploads/2021/04/19/plaquette-sc-n15-2019-vf.pdf>

¹⁶ [https://www.curml.ch/sites/default/files/fichiers/documents/UTCF/GHB_rapport_2021_\(Vfinale_public\).pdf](https://www.curml.ch/sites/default/files/fichiers/documents/UTCF/GHB_rapport_2021_(Vfinale_public).pdf)

¹⁷ <https://www.curml.ch/nouvelles-des-medias>

- Couverture de la RTS, “Le GHB circule bel et bien mais reste rare en Suisse romande” : <https://www.rts.ch/info/regions/12925037-le-ghb-circule-bel-et-bien-mais-reste-rare-en-suisse-romande.html>
- Article de Le Temps, “Le GHB a circulé en Suisse romande en 2021 avec un cas de soumission chimique identifié” : <https://www.letemps.ch/sciences/ghb-circule-suisse-romande-2021-un-cas-soumission-chimique-identifie>
- Article du 24heures, “On est loin du déferlement qu’on a cru voir sur les réseaux sociaux” : <https://www.24heures.ch/la-verite-des-chiffres-sur-la-drogue-du-violeur-386130503061>

La couverture médiatique de cette étude est révélatrice d’approches différentes dans le traitement de ces soumissions chimiques. En particulier, le choix du titre du 24heures démontre clairement d’une volonté de minimiser la gravité de la situation, alors que l’article de Swissinfo (Keystone ATS) correspond mieux aux conclusions de l’étude : le GHB circule sans être omniprésent, mais dans la moitié des cas de l’étude, le prélèvement a été effectué plus de 12 heures après l’évènement. Il est donc impossible de déterminer s’il y a eu ou non une intoxication au GHB. Dans ces circonstances, tous·tes les professionnel·le·s encouragent les victimes potentielles de telles agressions à se rendre le plus vite possible aux urgences de santé les plus proches.

Rappel : que faire en cas de suspicion pour soi-même ou un·e proche ?¹⁸

- Ne pas laisser la personne seul·e
- Impliquer le staff (bar, sécurité,...)
- Se rendre le plus vite possible aux urgences les plus proches pour être pris en charge et pour que des analyses puissent être effectuées le plus rapidement possible.
- Vérifier que la personne soit entre les mains de personnes bienveillantes.
- Attention à ne pas se laver ni laver ses vêtements afin de ne pas altérer les preuves potentielles pour pouvoir ensuite porter plainte à la police.
- Il est possible aussi de prendre contact avec l’Unité de médecine des violences (Canton de Vaud).

La presse romande propose également d’autres ressources :

- Novembre 2021 - Intoxication au GHB, comment réagir?, RTS, On en parle : <https://pages.rts.ch/la-1ere/programmes/on-en-parle/10-11-2021#12596821>
- Novembre 2021 - Comment savoir si j’ai été drogué à mon insu?, Blick.fr : <https://www.blick.ch/fr/news/suisse/le-ghb-en-5-questions-comment-savoir-si-jai-ete-droquee-a-mon-insu-id16964391.html>
- Décembre 2021 - Abus au GHB: plus jamais ça!, Fémina : <https://www.femina.ch/societe/actu-societe/abus-au-ghb-plus-jamais-ca>

¹⁸ Recommandations basées sur le travail de @lagrèveféministevaud, @nadjoad, @cholletmathieu et @tisane.froide, merci à elleux ! https://www.instagram.com/p/CD3btawhd_E/

Par ailleurs, il est aussi possible de signaler ces cas sur l'application EyesUp, en précisant « Soumission chimique » dans les témoignages. Une mise à jour de l'application est prévue pour permettre de signaler directement un tel acte nommé.

Mesures publiques et coveillance plutôt que capotes à verre

En réaction à l'augmentation des signalements de cas en Suisse romande, les autorités des différents échelons politiques ont été sollicitées pour expliquer et renforcer les dispositifs de réponse.

Selon l'article du Blick de novembre 2021, "les polices conseillent en outre aux noctambules de « toujours garder leur verre sous surveillance et d'utiliser les moyens de protection tels que les «cup condom» (sorte de couvercle à placer sur son verre, ndlr.)». Ne pas accepter de consommation déjà ouverte devrait aussi faire partie des règles à respecter. Sans oublier : lors d'une sortie de groupe, toujours veiller les uns sur les autres. »¹⁹ Ainsi, la Ville de Lausanne a subventionné 4'000 protections à mettre sur les verres²⁰ et on a vu le retour en force de diverses solutions pour se protéger.

Pour EyesUp, aucune stratégie déployée par les cibles potentielles de ces agressions pour les éviter n'est critiquable. Face au danger et à l'incapacité des autorités de les protéger, il est légitime qu'elles cherchent à se protéger elles-mêmes. Cependant, il est extrêmement dérangeant que la responsabilité de cette protection soit mise par les autorités elles-mêmes sur le dos des cibles potentielles. C'est à la fois un transfert de responsabilité des autorités aux cibles potentielles, mais c'est aussi la porte ouverte à la responsabilisation des victimes en cas d'agression. "Elle n'avait pas protégé son verre, à quoi elle s'attendait" vient ainsi rejoindre les "En même temps, avec cette jupe...", les "Elle faisait quoi toute seule dans la rue ?" et autres "Vu ce qu'elle a bu, c'était presque demander d'être agressée". Certains commentaires, par exemple à la suite de l'article du 20 minutes, exemplifient ce glissement dangereux, comme celui de *Logique1*, posté le 4 février 2022 : "Il faudrait aussi recommander aux demoiselles de sortir en groupe ou au moins à deux. Il existe aussi un vernis qui change de couleur en cas de présence de la drogue."²¹ Ainsi, les cibles de ces agressions deviennent responsables de leur sécurité, mais aussi coupables de l'agression si toutes les précautions n'ont pas été prises.

EyesUp refuse ce glissement et considère qu'il est de la responsabilité des autorités fédérales, cantonales et communales, mais aussi des institutions qui organisent des événements festifs où de telles agressions peuvent avoir lieu, ainsi que des organisations de prévention et de sensibilisation de mettre en place des mesures pour garantir la sécurité de toutes les personnes et, en cas d'agression, pour les accueillir au mieux et poursuivre efficacement les agresseurs. EyesUp rappelle que les cibles potentielles de soumission chimique, en immense majorité des femmes, font déjà attention à leur verre et assument déjà la charge mentale de leur sécurité. Aux autorités et lieux festifs de faire plus pour les en soulager ! Dans ce contexte, certains lieux festifs ont mis en place des campagnes de sensibilisation sous forme d'affichages dans les lieux de fête, des formations de l'ensemble de leur personnel à la détection et à l'accueil de personnes potentiellement droguées à leur insu, voire constitué des « care

¹⁹ Amit Juillard, Blick.fr, 5 novembre 2021, <https://www.blick.ch/fr/news/suisse/le-ghb-en-5-questions-comment-savoir-si-jai-ete-droguée-a-mon-insu-id16964391.html>

²⁰ Distribuées par l'évènement sur les cultures nocturnes La Belle Nuit. Voir l'article du 24heures <https://www.24heures.ch/lausanne-subventionne-4000-capotes-a-verre-anti-ghb-399101566411> et celui du 20 minutes, <https://www.20min.ch/fr/story/la-ville-offre-4000-capotes-a-verres-aux-fetards-pour-se-protéger-du-ghb-766027784976>

²¹ XFZ, 20minutes, le 4 février 2022, op. cit.

teams » dédiées à se rendre visible et disponibles en tout temps de la soirée comme personnes de confiance dans des situations de soumission chimique mais également de harcèlement ou simplement de malaise dû ou non à de la consommation de produits. Bien que ces mesures ne se suffisent pas à elles-mêmes pour enrayer ce fléau, EyesUp salue et remercie ces initiatives individuelles, souvent menées à grands frais par des institutions déjà en manque de budget comme beaucoup d’actrices et d’acteurs du monde culturel de la nuit.

V. Recommandations

Objectifs généraux

Les présentes recommandations ont pour but d’identifier des domaines d’activités essentiels en vue de l’élimination du harcèlement sexuel, proposer certaines pistes d’action et encourager la poursuite des efforts déjà déployés par les autorités, institutions, entreprises et organisations de la société civile.

Parce que le harcèlement sexuel est un fléau aux racines systémiques, la réponse est à attendre en priorité des institutions qui règlent et encadrent la vie collective. Les communes et les cantons sont donc les destinataires principaux de ces recommandations romandes.

EyesUp se réjouit par ailleurs de l’adoption par le Conseil fédéral le 22 juin 2022 d’un **plan d’action national pour la mise en œuvre de la Convention d’Istanbul**²², lequel viserait à “diminuer la violence à l’égard des femmes et la violence domestique ainsi qu’à augmenter la sécurité individuelle de la population à travers 44 mesures concrètes”. Ce plan d’action sera mis en œuvre à tous les niveaux de l’Etat fédéral et comprend des mesures de la Confédération, des cantons et des communes. Il se concentre sur trois priorités thématiques au sein desquelles un besoin d’action particulier a été identifié : l’information et sensibilisation de la population, la formation des personnes professionnellement engagées et des bénévoles ainsi que la prévention et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste (violence sexualisée). Toutes ces lacunes ont par ailleurs été soulevées dans le **rapport d’évaluation de référence du GREVIO** (Groupe d’experts sur la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique) concernant l’application de la Suisse de la Convention d’Istanbul²³.

Les **villes** sont particulièrement concernées dans la lutte contre le harcèlement dans les espaces publics du fait de leurs compétences territoriales, préventives et sécuritaires, mais aussi parce que les autorités fédérales et cantonales n’agissent souvent pas face à ce problème global qui dépasse pourtant largement la question sécuritaire²⁴. Les **cantons** ont de leur côté la responsabilité du programme scolaire, qui devrait accueillir des modules éducatifs participants à lutter contre le harcèlement sexuel. Ils ont en outre une compétence sécuritaire importante, en parallèle à la compétence des villes, et d’accompagnement socio-sanitaire.

²² Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral adopte un plan d’action national pour la mise en œuvre de la Convention d’Istanbul

https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/le-bfeg/nsb-news_list.msg-id-89386.html

²³ Rapport du GREVIO concernant la Suisse, adopté le 13 octobre 2022 et publié le 15 novembre 2022 : <https://rm.coe.int/grevio-inf-2022-27-fre-rapport-final-suisse-publication/1680a8fc76>

²⁴ Voir par exemple la réponse du Conseil fédéral à l’interpellation 17.3150 “Harcèlement de rue, que compte faire le Conseil fédéral pour lutter contre ce fléau quotidien ?” <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20173150>

Il est temps que les autorités politiques prennent leurs responsabilités face au fléau des violences sexistes et sexuelles et face à celui du harcèlement sexuel en particulier. **En effet, l’engagement des élu·e·s** dans les exécutifs communaux, cantonaux et du Conseil fédéral est primordial pour espérer une diminution de ces agressions, grâce à des mesures ambitieuses, financées et coordonnées. Les parlements doivent de leur côté voter des lois et des budgets qui permettent de lutter efficacement contre le harcèlement sexuel. À titre d’exemple de bonne pratique, citons le dépôt d’un postulat par Mme Olivia Fahmy et consorts, élu·e·s à la Municipalité de Lausanne. Le postulat “Nuits lausannoises ‘éduquons-nous et prenons soin les une.x.s des autre.x.s’»²⁵, pointe ”un ensemble de problématiques sur lesquelles nous devons absolument agir” s’agissant des cas d’intoxications répétés au GHB.

Par ailleurs, les villes, les cantons et toutes les institutions publiques, comme les hautes écoles, la RTS, les transports publics ou les hôpitaux, doivent intégrer la lutte contre le harcèlement sexuel dans leurs activités, de manière à assumer pleinement leur objectif de **service public**, au bénéfice de toutes et tous, sans discrimination ni violence. Ces organisations ont par ailleurs un **devoir d’exemplarité** dans leur fonctionnement interne et se doivent de mettre en œuvre des bonnes pratiques pour éliminer toute forme de harcèlement en leur sein afin de donner au secteur privé des clés pour en faire de même.

En outre, en plus de leur rôle en qualité d’employeurs·euses, les **organismes privés qui accueillent du public** ont également un rôle central à jouer dans la lutte contre le harcèlement sexuel : des bars aux commerces, en passant par les cabinets médicaux ou le milieu culturel, partout le harcèlement sexuel existe et a des conséquences lourdes sur celles et ceux qui en sont les cibles. Tant pour respecter leurs obligations légales, que garantir le vivre-ensemble et préserver leur réputation dans une société qui ose de plus en plus dénoncer les scandales liés au harcèlement sexuel, les entreprises ont tout intérêt à mettre en place des processus pour que leurs activités en soient exemptes. Ces recommandations peuvent ainsi leur être utiles.

De plus, tous les **employeurs·euses**, public·que·s comme privé·e·s, ont, selon la Loi fédérale sur l’égalité entre femmes et hommes (LEg, RS 151.1), la responsabilité de protéger leurs employé·e·s contre les atteintes à leur dignité et contre les discriminations au travail. Les présentes recommandations peuvent ainsi leur suggérer certaines pistes d’action et leur donner les moyens d’agir contre ce fléau à l’interne.

Prévention

La prévention est un élément central de la lutte contre le harcèlement sexuel. Investir dans la prévention est une stratégie qui s’inscrit dans une vision à long terme de l’élimination de ce problème, ambitionnant une évolution profonde des mentalités, des attitudes et des comportements. EyesUp invite toutes les organisations concernées par les questions de harcèlement sexuel à fournir des efforts de sensibilisation par la mise en place de mesures de prévention à plusieurs niveaux, s’adressant à des publics divers.

L’éducation dès le plus jeune âge joue un rôle primordial pour combattre le sexisme et les stéréotypes de genre qui perpétuent les attitudes violentes et le harcèlement. EyesUp recommande fortement

²⁵ A noter que le postulat “Nuits lausannoises ‘éduquons-nous et prenons soin les une.x.s des autre.x.s’» n’a pas encore trouvé de réponse de la Municipalité au moment de la publication de notre rapport. <https://www.lausanne.ch/apps/agir/affaire/doc/bd/bdbf152b1c90438b92722c0ae3b4734e.pdf>

d'inclure du contenu de prévention ambitieux dans le Plan d'Études Romand, ainsi que dans les structures éducatives sous la responsabilité des communes, en particulier les activités para et périscolaires, au travers de programmes éducatifs interactifs adaptés en fonction de l'âge. À titre de ressource utile sur la thématique du GHB, le film genevois "Ca n'arrive pas qu'aux autres", un court-métrage de 17 minutes réalisé à partir de témoignages, de la réalisatrice Eva Massey a vocation à être diffusé dans les écoles²⁶.

EyesUp rappelle que le harcèlement sexuel est une forme d'abus de pouvoir de nature structurelle, qui reproduit les inégalités de genre en ce qu'il touche de manière disproportionnée les femmes et les personnes considérées comme ne correspondant pas aux normes de genre. Les comportements des auteur·e·s sont le fruit d'une éducation genrée qui valorise des rapports de domination liés à une virilité toxique²⁷. **L'instruction publique**, parce qu'elle reproduit une partie de ces biais et parce qu'elle a le devoir de fournir une éducation de qualité, a un rôle fondamental à jouer en la matière. Les programmes scolaires devraient intégrer de manière plus ambitieuse les questions d'égalité, de respect, de rôles non stéréotypés de genre, de résolution non violente des conflits dans les relations interpersonnelles, et du droit à l'intégrité personnelle. Ainsi, les stéréotypes de genre devraient disparaître du système scolaire, que ce soit dans les manuels ou le contenu des cours.

En particulier, les **cours d'éducation sexuelle** devraient former les élèves à la notion de consentement. Le Plan d'Études Romand a des objectifs liés à la santé sexuelle dans le tronc "Formation générale, Santé et bien-être". EyesUp encourage les cantons romands à préciser ces objectifs afin que la maîtrise de la notion de consentement soit un but prioritaire. Chaque enfant doit pouvoir suivre un programme d'éducation sexuelle holistique à l'école²⁸, quel que soit son canton, en concertation avec les professionnel·le·s du métier²⁹. Pour EyesUp, l'éducation sexuelle doit contribuer à promouvoir l'autodétermination, l'égalité, la non-discrimination et le respect de la diversité et à prévenir les risques liés à la santé sexuelle tels que les violences. Elle doit donner les clés d'une sexualité saine, consentante et épanouie. Plus largement, une **éducation à l'égalité** doit permettre aux élèves de comprendre et de déconstruire les biais sexistes, homophobes, transphobes, mais également racistes, grossophobes et validistes de notre société, qui sont le terreau des violences sexuelles.

Afin de toucher un large public, les **campagnes de sensibilisation** sont un outil particulièrement utile. En vue d'une meilleure efficacité, EyesUp recommande des campagnes ciblant des publics ou des circonstances spécifiques, par exemple le monde de la nuit ou certaines entités publiques ainsi que les entreprises privées, auprès desquelles les autorités publiques devraient jouer un rôle de moteur et de soutien. À titre d'initiative intéressante, la ville de Genève (via son service Agenda 21 et en partenariat avec de nombreuses associations) a lancé son édition 2022 de la campagne "Objectif zéro sexisme dans

²⁶ Prévention: un film genevois alerte sur les dangers du GHB, Radio lac, 9 février 2022, <https://www.radiolac.ch/actualite/geneve/prevention-un-film-genevois-alerte-sur-les-dangers-du-ghb/>

²⁷ Voir par exemple Kimmel Michael, Gyland, The Perilous World Where Boy Become Men, Harper, 2008.

²⁸ Voir la définition de l'éducation holistique par Santé Sexuelle Suisse, organisation faitière des centres de santé sexuelle : <https://www.sante-sexuelle.ch/themes/education-sexuelle>.

²⁹ A l'instar des demandes des FCPES, formateurs et formatrices consultant·e·s en promotion et éducation à la santé, à Genève. Article "Pour une éducation sexuelle de qualité", 11 mars 2022, in <https://lecourrier.ch/2022/03/11/pour-une-education-sexuelle-de-qualite/>

ma ville”, avec campagne d’affichage dans les rues, cartes postales, dépliants sur les bases légales, et pistes d’actions pour les témoins de harcèlement sexuel dans l’espace public.³⁰ EyesUp soutient cette démarche et fait partie du groupe de travail constitué autour du projet.

Concernant l’**aménagement urbain**, EyesUp note que la majorité des actes de harcèlement signalés sur l’application ont eu lieu dans la rue, les parcs et les transports publics. Ce qui n’est pas étonnant, étant donné que l’extrême majorité des auteur·e·s de harcèlement de rue sont des hommes, et que, historiquement, l’aménagement de la ville “a été conçu par et pour les hommes”, selon l’urbaniste Pascale Lapalud, pour qui la manière dont sont construites les villes et imaginé le mobilier urbain exclut les femmes de l’espace public³¹. Les facteurs qui rendent un lieu sexiste sont son aménagement, son appropriation, sa dynamique et comment les agressions, par exemple, y sont gérées³². Tout en gardant à l’esprit la place prioritaire de la prévention en vue d’éliminer le harcèlement sexuel à long terme, l’aménagement urbain a également un rôle à jouer pour que l’espace public soit accessible, inclusif et sûr pour toutes et tous. Certains aménagements urbanistiques peuvent contribuer à améliorer la sécurité ou le sentiment de sécurité de ses usager·ère·s et favoriser le vivre-ensemble. À ce propos, EyesUp encourage les villes à prévoir une planification urbaine inclusive qui intègre une perspective de genre et appréhende l’expérience et l’usage de l’espace urbain de différents points de vue, notamment au moyen de processus participatifs. Selon Anne Latendresse, professeure au Département de géographie à l’Université du Québec à Montréal (UQAM), Montréal est un exemple, au regard des actions entreprises pour améliorer la sécurité et l’intégration de toutes et tous, tel que : la possibilité de pouvoir s’arrêter entre deux arrêts de bus, un meilleur éclairage dans certaines stations de métro ainsi que de grandes baies vitrées, l’apparition de vestiaires universels, ou encore des horaires non mixtes dans certaines piscines³³. A voir également, le guide “L’égalité de genre dans l’aménagement urbain - Réflexions et préconisations pour une ville plus égalitaire” de la ville de Lyon³⁴. De bonnes pistes d’inspiration et d’action en perspective !

Les **employeur·euse·s** sont également concerné·e·s. Afin de répondre aux obligations légales de protection de leur personnel, des bonnes pratiques doivent être mises en place. Il importe tout d’abord de communiquer clairement sur l’interdiction du harcèlement sexuel et la tolérance zéro, par exemple dans une charte signée à l’engagement. Des formations et des ateliers de sensibilisation devraient être proposés aux équipes. Dans les petites entreprises à l’ambiance familiale ou dans les équipes qui travaillent de manière proche, il est important de verbaliser les risques de confusion entre familiarité et

³⁰ Ville de Genève, Agenda 21, “objectif zéro sexisme dans ma ville”, <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/objectif-zero-sexisme-ville/sensibilisation/campagne-objectif-zero-sexisme-ville?fbclid=IwAR3wstZxYiKLE17AgmKRNH3td4CWAb1h8zzaDcTW2Ay24BcocvmMC4QQOgw>

³¹ « La ville est faite par et pour les hommes », in Le Monde, 8 mars 2018. https://www.lemonde.fr/societe/video/2018/03/08/la-ville-est-faite-par-et-pour-les-hommes_5267465_3224.html

³² L’aménagement de la ville est-il sexiste ? Oui, disent des expertes, 8 mars 2022, in Metro <https://journalmetro.com/societe/vivre-ensemble/2787266/lamenagement-de-la-ville-est-il-sexiste-oui-disent-des-expertes%EF%BF%BC/>

³³ L’aménagement de la ville est-il sexiste ? Oui, disent des expertes, 8 mars 2022, in Metro, <https://journalmetro.com/societe/vivre-ensemble/2787266/lamenagement-de-la-ville-est-il-sexiste-oui-disent-des-expertes%EF%BF%BC/>

³⁴ Guide “L’égalité de genre dans l’aménagement urbain - Réflexions et préconisations pour une ville plus égalitaire” de la ville de Lyon : https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/documents/guide_genreurbanisme_2022_lyon.pdf

harcèlement sexuel ainsi que de fixer clairement les limites. EyesUp rappelle également que les directions mixtes sont un facteur protecteur : les femmes qui ont des supérieurs masculins ont plus de risque de se faire harceler et de considérer que le harcèlement sexuel est toléré dans leur environnement de travail³⁵. Ainsi, l'égalité entre femmes et hommes dans l'engagement, la promotion et la rémunération est un moyen de lutter structurellement contre le harcèlement sexuel au travail. Enfin, EyesUp encourage les autorités publiques à soutenir les **programmes destinés aux auteur·e·s de violence**, y compris de harcèlement sexuel. En travaillant sur la responsabilité des auteur·e·s de ces actes, ces programmes ont en effet le potentiel de contribuer à un changement d'attitudes et de comportements, et de prévenir la répétition d'actes de violence.

Accompagnement des cibles

Parmi les 945 signalements effectués durant la période étudiée, 403 témoignages ont été déposés dans le champ libre "en dire plus", soit dans près de la moitié des cas. Ce ratio est en légère augmentation par rapport à la première année d'existence d'EyesUp. Cela démontre un réel besoin pour les cibles de harcèlement de bénéficier d'un espace leur permettant de faire connaître et reconnaître leurs expériences. EyesUp souligne ainsi l'importance d'un **espace d'écoute** et d'**accueil accessible**.

Pour cela, il est essentiel que les personnes chargées d'accompagner les cibles de harcèlement reçoivent une **formation initiale et continue** pertinente. Les professionnel·le·s des domaines de la sécurité, de la santé, du social, de l'éducation, des ressources humaines ainsi que tout autre intervenant·e concerné·e devraient recevoir une formation sur le harcèlement sexuel. Celle-ci devrait aborder la thématique générale de l'égalité, les connaissances les plus récentes sur les dynamiques et caractéristiques du harcèlement sexuel, notamment s'agissant des réticences et difficultés pour la victime de dénoncer ces actes, le droit en vigueur (et ses lacunes), ainsi que les aides à la disposition des victimes.

À l'issue de ces formations, les professionnel·le·s devraient être en mesure d'intégrer dans leur pratique professionnelle les notions d'égalité, de consentement, ainsi que des outils d'action face au harcèlement sexuel. Iels devraient également connaître le cadre légal et, selon leur domaine de compétences, être à même d'accompagner avec empathie les cibles de harcèlement sexuel ou de les rediriger vers des services de soutien spécialisés. L'impact de ces formations devrait également être évalué afin d'analyser leur efficacité.

Le **corps de police** peut être amené à jouer un rôle important en cas de harcèlement sexuel. Les agent·e·s de police, du fait de leur présence régulière dans l'espace public, de leur intervention en situation de danger dans l'espace privé comme public et de leur réception de plaintes, ont un rôle primordial à jouer en tant qu'interlocutrices et interlocuteurs des cibles. Tant s'agissant du soutien possible aux cibles, que de la récolte et préservation des preuves qui permettraient une poursuite pénale ultérieure, un premier contact le plus tôt possible après les faits est souhaitable et doit être encadré de manière professionnelle, adéquate et respectueuse. EyesUp s'inquiète des nombreux récits de cibles et de professionnel·le·s du droit relatant des situations dans lesquelles des agent·e·s de police

³⁵ Voir Bell, M. P., McLaughlin, M. E., & Sequeira, J. M., "Discrimination, harassment, and the glass ceiling: Women executives as change agents", 37(1), 2002, pp. 65-76. Voir aussi Gutek, B. A., *Sex and the Workplace* (Jossey-Bass, San Francisco), 1985.

ont découragé les victimes à porter plainte et ont banalisé leur vécu. Si les formations de certaines polices municipales et cantonales comprennent déjà des modules de sensibilisation sur les thématiques du sexisme ordinaire et du harcèlement dans l'espace public, EyesUp encourage vivement tous les lieux de formations du corps de police à **intégrer des formations de base ainsi que des formations continues sur la thématique des violences sexistes et sexuelles**, y compris le harcèlement sexuel. Par ailleurs, l'ensemble de la chaîne judiciaire devrait être sensibilisé beaucoup plus intensivement sur le sujet.

L'existence, le respect et le contrôle de directives claires visant à assurer que les plaintes soient reçues dans les meilleures conditions (notamment : possibilité de s'adresser à un agent·e du même genre, dans des locaux accueillants où la confidentialité est garantie) et soient traitées avec tout le sérieux nécessaire, sont des aspects primordiaux pour permettre aux victimes de faire valoir leurs droits. Le corps de police devrait également être en mesure de les rediriger systématiquement vers des services de soutien spécialisés. Concernant les potentiels cas de soumission chimique, EyesUp recommande de **procéder systématiquement à des prélèvements toxicologiques** chez toutes les victimes inconscientes conduites à l'hôpital, et également d'effectuer des prélèvements ADN et isoler les vêtements des victimes, avant que les potentielles traces du ou des agresseurs ne se désagrègent.

Concernant les **établissements publics nocturnes**, plusieurs exemples de bonnes pratiques existent, à l'instar du label We can dance it³⁶ ou des chartes Aretha³⁷, AVAH en Valais³⁸, et La Belle Nuit³⁹, qui promeuvent des lieux de rencontres et de fêtes dépourvus de harcèlement et accompagnent les établissements signataires à former leur personnel pour que celui-ci soit à même d'intervenir et d'accompagner les cibles. EyesUp souligne qu'au-delà du personnel de service, il est primordial que les agent·e·s de sécurité soient également formé·e·s à ces problématiques.

EyesUp rappelle que les employeur·euse·s ont l'obligation de protéger la personnalité de leurs employé·e·s et doivent ainsi intervenir en cas de harcèlement sexuel **dans le cadre du travail**. Afin de protéger de manière efficace les cibles, il est en effet primordial que les employeur·euse·s interviennent immédiatement en cas de plaintes, mais aussi en cas de rumeurs ou d'indices de harcèlement. Il est ainsi recommandé que les cibles puissent s'adresser à une personne de contact ou de confiance, qui peut être externe à l'entreprise, spécialement formée, qui les écoute et dispose des compétences et des pouvoirs nécessaires pour les aider, tout en respectant la confidentialité. Plusieurs associations de soutien proposent déjà leurs services dans ce domaine en mettant à disposition des entreprises des **personnes de confiance**. En outre, la mise en place d'une **procédure claire et connue de toutes et tous**

³⁶ We Can Dance It est un label qui promeut l'égalité dans le milieu de la nuit et vise, par des actions de communication et de sensibilisation, à rendre la vie nocturne accessible et agréable pour toutes et tous. Pour plus d'information, voir : <https://wecandanceit.ch/>.

³⁷ La charte Aretha a été créée par l'association Mille Sept Sans. Son objectif est de valoriser et favoriser le respect mutuel et collectif afin de garantir un climat de convivialité, de coexistence et de partage au sein des établissements et festivals signataires de la charte. Pour plus d'information, voir : <https://milleseptsans.ch/aretha/>.

³⁸ La Charte AVAH permet de sensibiliser au problème du harcèlement et le prévenir dans les lieux publics, tels que les bars, restaurants, clubs et festivals en Valais. L'association AVAH propose également une marche à suivre et de l'information pour savoir comment réagir dans les cas concrets de harcèlement. <https://avah-vs.ch/>

³⁹ La charte La Belle Nuit est destinée à améliorer la qualité de la vie nocturne lausannoise et à favoriser les mesures de prévention et de réduction des risques dans les établissements publics lausannois. Pour plus d'information, voir : <https://www.la-belle-nuit.ch/charte>.

pour prévenir et encadrer les situations de harcèlement sexuel sur le lieu de travail est indispensable. Tout cas de harcèlement avéré doit être **sanctionné** fermement afin d’instaurer une culture d’entreprise sans complaisance. Éloigner les auteur·e·s ou les déplacer n’est une mesure suffisante ni pour protéger efficacement les cibles, ni pour reconnaître les torts causés.

Enfin, EyesUp note qu’une des émotions régulièrement signalées sur l’application est le sentiment d’impuissance. Afin de remédier à cela, un **guide** expliquant de manière claire les droits des victimes, les démarches qu’il est possible d’entreprendre ainsi que les différentes formes de soutien disponibles permettrait d’informer les cibles sur leurs différents outils d’action. Il serait bienvenu qu’un tel guide soit facile d’accès, largement diffusé et traduit en plusieurs langues y compris en braille et en langage facile à lire et à comprendre. Également, la mise en place de **permanences juridiques**, à l’instar de celle proposée par l’association *We can dance it*⁴⁰, est une mesure propre à soutenir concrètement les victimes, potentielles victimes, ou proches de victimes.

Afin de lutter contre ce sentiment d’impuissance et la tendance à l’inaction face à des cas de harcèlement sexuel, EyesUp encourage également les autorités publiques à développer et soutenir les initiatives visant à inviter les témoins de harcèlement à ne plus fermer les yeux et à **oser intervenir**. À titre d’exemple, l’association *Mille sept sans* propose des formations à destination des potentiel·le·s témoins.⁴¹

Législation et partenariat entre communes, cantons et Confédération

En plus de certains actes qui peuvent constituer une violation du Code pénal, le harcèlement sexuel est couvert expressément par la Loi sur l’égalité qui le qualifie d’atteinte à la dignité et de comportement discriminatoire. C’est actuellement le seul cadre légal dans lequel le harcèlement sexuel figure expressément. EyesUp encourage fortement les autorités fédérales, Parlement, Conseil fédéral et administration fédérale à engager un **changement du cadre légal**. En plus de constituer un délit en soi, la notion de harcèlement sexuel devrait être étendue à tous les comportements hostiles envers une personne à cause de son identité de genre ou de son orientation sexuelle. EyesUp encourage également les villes et les cantons, par la voix de leurs administrations ou de leurs organes exécutifs et législatifs, à s’engager auprès des autorités fédérales dans les instances où ils sont représentés afin de requérir ces changements et à améliorer la réponse au harcèlement sexuel.

Les Villes et les Cantons devraient soutenir auprès du Parlement fédéral l’adoption des demandes d’**allègement du fardeau** de la preuve pour les cas de harcèlement sexuel dans l’application de la loi fédérale sur l’égalité entre les femmes et les hommes⁴² et demander un soutien plus important de la part de la Confédération en vue de mettre en œuvre des programmes de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel. Il s’agit aussi d’encourager l’adoption d’**une norme pénale spécifique au harcèlement sexuel et au harcèlement de rue**. La réforme du droit pénal sexuel doit être l’occasion

⁴⁰ La permanence juridique de We Can Dance iT a pour but d’accompagner et d’aiguiller les personnes concernées par le monde festif ou de la nuit dans leurs démarches juridiques, victimes de sexisme, violences sexistes et sexuelles et (LGBTQIA)phobes) : <https://wecandanceit.ch/permanence-juridique/>

⁴¹ “Courage civil : Harcèlement de rue, agir en tant que témoin” est un atelier dont l’objectif est de donner des outils concrets pour agir en tant que témoin de harcèlement de rue, voir : <https://milleseptsans.ch/couragecivil/>

⁴² Voir le rapport “Évaluation portant sur l’efficacité de la Loi sur l’Égalité”, Bureau BASS, qui établissait déjà en 2005 que l’efficacité de la LEg est mise à mal sans cet allègement (p. 135).

d'introduire une telle norme. Surtout, elle doit permettre d'**instaurer la notion de consentement** comme base du droit pénal sexuel : aucun acte d'ordre sexuel sans le consentement de toutes les parties prenantes ne doit être considéré comme tolérable dans notre société. En effet, il est de notoriété publique que ce sont les changements de société qui mènent aux changements de loi : aujourd'hui la population est largement favorable à la solution "seul un oui est un oui". Un ancrage dans la loi permettra de considérer à sa juste valeur la volonté populaire, et de donner un signal clair aux auteur·e-s d'agressions.

Dans le domaine de la prévention et en particulier de l'éducation, en sus de ce qui a été développé ci-dessus, les villes et les cantons peuvent renforcer leurs collaborations afin de toucher tous·tes les enfants placé·e-s sous leur responsabilité par des campagnes et opérations de prévention du harcèlement sexuel et du sexisme. À chaque fois qu'un·e enfant est confié·e à l'**instruction publique**, il s'agit de garantir sa sécurité et son droit à l'égalité de traitement en débusquant, en désamorçant, en médiatisant et en corrigeant tous les cas de discrimination, de sexisme, d'homophobie et de transphobie ainsi que de reproduction des stéréotypes de genre. Pour y parvenir, villes et cantons doivent partager cet objectif commun à chaque échelon du système éducatif. Là encore, les cantons sont appelés à renforcer les objectifs du Plan d'Études Romand en la matière.

Afin d'être déployées de manière ambitieuse, les **campagnes de sensibilisation** devraient être soutenues par les autorités communales comme cantonales, afin de couvrir l'entier du territoire cantonal et l'ensemble de leurs compétences spécifiques. Le travail main dans la main entre les cantons et chaque commune est en effet un atout indispensable pour faire face à ce fléau, en collaboration avec de nombreux partenaires publics et privés : une campagne de sensibilisation n'est efficace que si elle est coordonnée sur un large spectre et massivement partagée. Il s'agit aussi de rappeler ici que le harcèlement sexuel n'est pas l'apanage des villes, mais qu'il peut avoir lieu partout. Les apprenti·e-s comme les journalistes, les clubbers·euses comme les participant·e-s aux fêtes villageoises peuvent en être la cible.

EyesUp souligne encore l'importance cruciale de l'**engagement des autorités publiques** dans la lutte contre le harcèlement sexuel. La prévalence du harcèlement sexuel, et plus globalement des violences sexistes et sexuelles, dans tous les domaines de la société demande une réponse sociale et politique forte. Des mesures peuvent et doivent être prises pour lutter contre ce fléau. À commencer par des récoltes de données statistiques sur tout le territoire. La politique du serpent qui se mord la queue (pas de données > pas de politiques, pas de politiques > pas de données), et la politique du déni ne rendent pas service à la population. De toute part, les témoignages des victimes, des témoins et des personnels de la santé (entre autres), concordent et font état d'une situation problématique à régler d'urgence. EyesUp recommande dès lors la mise sur pied de **données statistiques fiables**, et des actions en conséquence des résultats. Mais plus globalement, il manque en Suisse une loi contre les violences, qui établirait les tâches et responsabilités fédérales, cantonales et communales dans la lutte contre les violences. Une telle loi devrait permettre de garantir par exemple un nombre de places d'accueil suffisant pour les victimes de violences domestiques, mais pourrait aussi intégrer une interdiction du harcèlement de rue ouvrant la possibilité aux communes d'imposer des amendes d'ordre.

Récolte des données

EyesUp note que la récolte des données sur le harcèlement sexuel en Suisse est largement insuffisante, ce qui est confirmé par les auteur·e·s de l'étude "Harcèlement sexuel en Suisse : ampleur et évolution" du 27 avril 2022⁴³ mandatée par le Conseil fédéral, qui établissent le constat suivant : *"la situation des données est insatisfaisante en Suisse puisque la SPC (criminalité enregistrée) ne reflète qu'une petite partie des cas de harcèlement sexuel et que les enquêtes sur la criminalité non enregistrée (à l'exception de l'enquête suisse sur la santé qui, pourtant, ne reflète le harcèlement sexuel que de manière superficielle) ne sont pas réalisées de manière régulière et se distinguent fortement les unes des autres en ce qui concerne l'approche méthodologique, les régions, le focus (lieu de travail vs espace public) et les instruments d'enquête. Pour cette raison, l'étude recommande de réaliser des enquêtes périodiques sur la victimisation par agressions sexuelles auprès de la population afin d'obtenir un niveau de détail adéquat pour affiner les analyses."*

En effet, mis à part des enquêtes de prévalence effectuées dans certaines villes sur le harcèlement de rue, quelques sondages sectoriels et la récente enquête mandatée par Amnesty International sur les violences sexuelles⁴⁴, l'essentiel des données disponibles repose actuellement sur les cas recensés par la police et des enquêtes ponctuelles de médias. Or, celles-ci ne peuvent être représentatives de l'ampleur et des caractéristiques du harcèlement sexuel, notamment en vue des lacunes du droit pénal actuel et du **nombre élevé de cas non signalés**.

Une bonne connaissance du problème de harcèlement sexuel est pourtant essentielle à l'élaboration de politiques publiques efficaces et adaptées aux besoins constatés. EyesUp encourage ainsi vivement les autorités communales, cantonales et fédérales à récolter des données statistiques et mener des enquêtes de prévalence.

Une **collecte de données statistiques** désagrégées, tout comme des enquêtes de prévalence, menées à intervalles réguliers, mesurant les différentes formes de harcèlement sexuel, le lieu des actes, mais aussi l'identité de genre des cibles, leur âge, leur éventuelle situation de handicap ainsi que leurs autres caractéristiques (notamment : origine, couleur de peau, orientation sexuelle) est en effet primordiale afin d'élaborer des politiques publiques de qualité. Pour être la plus efficace possible, EyesUp souligne la nécessité que cette collecte de données soit coordonnée entre les différents services administratifs concernés. Afin de suivre l'évolution du problème et d'évaluer l'efficacité des politiques mises en place, il est par ailleurs recommandé que cela soit effectué régulièrement.

Il est par ailleurs primordial de mieux mettre en lumière le fait que le harcèlement sexuel, comme toutes les formes de violences sexistes, est **majoritairement le fait de personnes connues des cibles**, souvent proches, et contre qui il est d'autant plus difficile de se défendre. La pression sociale, familiale ou professionnelle peut être un élément dissuasif majeur pour les cibles et les témoins, empêchant d'agir face aux auteur·e·s. EyesUp encourage toutes les autorités et toutes les entités concernées par le

⁴³ Harcèlement sexuel en Suisse : ampleur et évolution. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 18.4048 Reynard Mathias du 28 septembre 2018, du 27 avril 2022, voir : <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/71246.pdf>

⁴⁴ Étude "Le harcèlement sexuel et les violences sexuelles faites aux femmes sont répandus en Suisse", mandatée par Amnesty International et menée par l'institut gfs.bern, mai 2019: <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>.

harcèlement sexuel ou qui souhaitent mettre en place des moyens de lutte contre le harcèlement sexuel à prendre particulièrement en compte cet aspect de la problématique et s'engage à encourager ses utilisateurs·trices à renseigner cette entrée sur son application.

EyesUp se met également à disposition pour envisager des partenariats et dupliquer son application dans d'autres cantons et régions suisses. En effet, comme déjà mentionné précédemment, le nombre élevé de signalements effectués via l'application est une preuve de sa nécessité et de son efficacité. Un partage d'expérience, ou la mise en place d'un tel outil dans d'autres cantons ou régions, s'avérerait donc tout à fait utile et envisageable.

Coordination et financement

Le travail en réseau et la coordination font partie intégrante des mesures nécessaires pour lutter contre le harcèlement sexuel.

Les autorités devraient être les moteurs d'une collaboration entre tous les actrices et acteurs engagé·e·s dans la lutte contre le harcèlement sexuel. L'organisation de colloques⁴⁵ ou de tables rondes est à saluer et constitue un bon premier pas. EyesUp encourage les institutions publiques à mener des efforts visant à **travailler en réseau** de façon pérenne et à collaborer avec les actrices et acteurs concerné·e·s par la thématique du harcèlement, par exemple au moyen d'une plateforme d'échange ou d'une commission consultative. Une chaîne de transmission formalisée devrait être mise en place, afin que les associations concernées puissent faire remonter avec efficacité et succès les informations et les cas ou situations qu'elles considèrent comme problématiques.

En sus de ce travail avec des partenaires extérieur·e·s à l'administration, il apparaît important de promouvoir l'intégration des questions de harcèlement et des questions de genre (gender mainstreaming) **au sein des différents services administratifs**. Plusieurs institutions publiques disposent déjà de responsables de l'égalité chargé·e·s de promouvoir l'égalité et de lutter contre les discriminations. Cependant, afin que ces questions soient traitées de manière holistique et dans chaque domaine, EyesUp recommande aux autorités publiques de soutenir l'intégration d'une dimension de genre dans chaque service administratif, de sorte que la lutte contre les discriminations, dont le harcèlement sexuel fait partie, ne soit pas limitée aux seuls services de l'égalité.

De plus, EyesUp rappelle que la lutte contre le harcèlement sexuel est un combat de longue haleine qui demande un engagement durable pour atteindre des objectifs à long terme. Mettre sur pied les piliers préventifs, sociaux, légaux, répressifs, scientifiques et collaboratifs de la lutte contre le harcèlement sexuel demande des **moyens techniques, humains et financiers sur le long terme**. Des villes comme Genève, Lausanne, Fribourg ou Martigny l'ont compris, avec un plan de lutte contre le harcèlement de rue accompagné d'objectifs et d'un plan financier. Des institutions comme l'hôpital de Fribourg⁴⁶, la

⁴⁵ Voir par exemple : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/bureau-de-legalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-befh/actualites/news/12118i-colloque-lutter-efficacement-contre-le-harcelement-sexuel/>.

⁴⁶ Initié par toutes les institutions formatrices des futur·e·s médecins (HFR, RFSM, Unifr), un programme pilote de prévention du harcèlement sexuel et du sexisme en milieu de stage a vu le jour pour les étudiant·e·s en médecine de l'Université de Fribourg : <https://www.unifr.ch/news/fr/24004>.

HES-SO⁴⁷, les hautes écoles suisses⁴⁸, l'Université de Lausanne⁴⁹, l'Association suisse des infirmières et des infirmiers⁵⁰, l'Université de Fribourg⁵¹, l'Université de Genève (projet des étudiant-e-s en médecine)⁵² ou l'Université de Neuchâtel⁵³ n'ont pas attendu la mise en lumière de cas de harcèlement pour réagir en proposant des outils contre le harcèlement sexuel aux étudiant-e-s et aux collaborateurs-trices. Ce bon début doit être salué et encouragé pour qu'il perdure. Ce sont tous-tes les acteurs et actrices, public-que-s et privé-e-s, qui doivent maintenant s'engager avec ambition pour lutter contre toute forme de harcèlement sexuel, en octroyant des moyens humains et financiers suffisants pour parvenir à des objectifs concrets et chiffrés.

VI. Remerciements

Ce second rapport de l'association EyesUp a pu être réalisé grâce à l'engagement bénévole inestimable de ses membres. L'association EyesUp remercie du fond du cœur toutes les personnes qui lui ont permis d'exister, à commencer par les donateurs et donatrices, ainsi que les partenaires, sans qui l'application n'aurait pas vu le jour. Un merci ému aussi à toutes les cibles et tous les témoins de harcèlement sexuel qui font confiance à EyesUp pour lui confier leurs expériences. Ces témoignages nous honorent et nous donnent l'élan pour mener à bien tous nos projets de lutte contre ce fléau. Merci !

⁴⁷ Prévention contre le harcèlement sexuel et sexiste à la HES-SO: <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/egalite-et-diversite/prevention-contre-le-harcelement-sexuel-et-sexiste>. La HES-SO a de plus mandaté EyesUp pour un rapport et des recommandations spécifiques. Le travail est en cours.

⁴⁸ Campagne de lutte contre le harcèlement sexuel dans les hautes écoles suisses, organisé par l'Université de Lucerne, en partenariat avec les institutions suivantes : ETHZ, FHNW, HSG, PHBern, UNIBE, UNIFR, UNIGE, UNINE, UZH, WSL <https://www.gendercampus.ch/fr/hautes-ecoles/developpement-des-hautes-ecoles/forum-des-hautes-ecoles-suisse/campagne-de-lutte-contre-le-harcelement-sexuel-dans-les-hautes-ecoles-suisse>

⁴⁹ Site internet de l'UNIL, avec un guide "Reconnaître et agir contre le sexisme et le harcèlement sexuel à l'UNIL" et divers ressources : <https://www.unil.ch/help/fr/home/menuint/Etudiant%C2%B7e%C2%B7s/harcelement-sexuel-1.html>

Un dispositif de lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel, et les discriminations à l'UNIL est également en projet : <https://unil.ch/help/home/menuint/a-new-infrastructure.html>

⁵⁰ Association suisse des infirmières et infirmiers, in La voix infirmière, « Mais c'était pour rire, voyons! » Un guide pour se protéger contre le harcèlement sexuel, destiné aux infirmières et autres professionnelles des institutions de soins https://www.sbk.ch/files/Shop/publikationen_fr/1153/Leitfaden_Verstehen_Sie_keinen_Spass_frz.pdf

⁵¹ <https://www.unifr.ch/campus/fr/support/conflits-et-discrimination/respect/campagnes.html>

⁵² CLASH-Genève fait suite aux actions menées aux universités de Lausanne et de Fribourg et offre aux étudiant-es en médecine une hotline téléphonique pour les victimes de harcèlement. <https://www.unige.ch/medecine/egalite/fr/clash/campagne-clash/equipe-clash>

⁵³ #UNIUNIE contre le harcèlement, avec une campagne d'affichage, un site internet dédié, des stands d'information, une conférence et une adresse mail de signalement : <https://www.arcinfo.ch/articles/regions/canton/l-universite-de-neuchatel-part-en-campagne-contre-le-harcelement-838684>.